

Royaume du Maroc
Conseil National des Droits de l'Homme

Département Information et Communication

المجلس الوطني لحقوق الإنسان في الصحافة الوطنية

LE CNDH DANS LA PRESSE NATIONALE

30 Janvier 2012
30 يناير 2012

Rencontre CNDH ONU-Femmes UNICEF

Création d'un Conseil de la famille

Le Conseil national des droits de l'Homme a organisé une Conférence internationale, en partenariat avec l'ONU-Femmes et l'Agence des Nations unies pour la protection de l'enfant (UNICEF) les 27 et 28 janvier derniers à Rabat, pour la mise en œuvre des dispositions de la nouvelle Constitution.

«Cette rencontre s'inscrit dans le cadre des efforts du Conseil visant à contribuer à la mise en œuvre des dispositions de la nouvelle Constitution, dans son volet consacré aux droits de l'Homme tels qu'ils sont universellement reconnus, notamment le processus de création de nouvelles institutions dont le Conseil consultatif de la famille et de l'enfance (CCFE)», a déclaré Driss El Yazami, le président du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), lors de son allocution à l'occasion de l'ouverture de la Conférence internationale sur les Conseils nationaux de la famille et de l'enfance.

Cette conférence qui vise à contribuer à la réflexion sur la conception du futur Conseil de la famille et de l'enfance au Maroc, en termes de mandat, de mission, de structure, de composition, de fonction et du rôle qu'il pourrait jouer dans le domaine des politiques publiques relatives à la famille et à l'enfance, a été organisée en partenariat avec l'ONU -Femmes et l'Agence des Nations unies pour la protection de l'enfance.

«C'est une fierté pour l'ONU-Femmes de contribuer aux deux premiers chantiers ouverts dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la Constitution en matière de protection et de promotion des droits humains des femmes à travers la première étude comparée sur les expériences d'instance de parité dans le monde et le processus de réflexion et de concertation relatif à la mise en place du CCFE», a annoncé de son côté, Leila Rhiwi, la chargée du Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord ONU-Femmes, à Rabat.

Et d'ajouter : «l'échange d'expériences, le partage des connaissances, des leçons tirées et des bonnes pratiques constituent un axe stratégique d'intervention de notre Organisation».

En effet, cette rencontre a pour objectif de permettre au Maroc de prendre connaissance des expériences internationales et d'identifier les bonnes pratiques, afin d'inspirer et d'enrichir le processus de création du CCFE.

Ce dernier est prévu dans l'article 32 de la nouvelle Constitution et ses missions ont été précisées par l'article 169. «Nous allons œuvrer pour que les dispositions de la Constitution soient rigoureusement appliquées quant à la réalisation des missions du CCFE. Cependant, ce dernier, doit également constituer un espace de discussions, de partage des idées et des expériences, mais aussi nous devons œuvrer pour trouver des solutions aux différents problèmes et défis que rencontrent la famille et l'enfance dans notre pays», a souligné M. El Yazami.

Le président du CNDH a ensuite cité les défis politiques et sociaux auxquels doivent faire face et la famille et l'enfant.

En l'occurrence, la diversification des structures familiales, la dégradation des relations de solidarité, l'augmentation des naissances hors mariage, le travail des enfants, l'intégration de la femme dans le marché de l'emploi... ainsi que les différentes formes de discrimination qui en découlent.

Tout cela sans oublier, selon le président du CNDH, le fait que l'augmentation du nombre des catégories sociales vulnérables réduit les possibilités des familles à subvenir aux besoins de tous leurs membres, surtout celles qui ne disposent que d'une seule source de financement ou ayant des enfants dans une situation de handicap.

«Cette rencontre entre dans le cadre d'un programme global du CNDH qui vise à soutenir les efforts des différents acteurs sociaux dans l'application des dispositions de la Constitution. Pour cela, nous avons mis en place des points de repère dans le but de réaliser les premières études sur les expériences internationales des divers organismes et conseils consultatifs. En outre, le Conseil de la lutte contre toutes les formes de discrimination, le Conseil consultatif sur les jeunes et le travail social, le Conseil national des langues et cultures marocaines et bien sûr le Conseil consultatif de la famille et de l'enfance», a souligné M. El Yazami.

Sans oublier de rappeler qu'il incombe aux organismes gouvernementaux et aux différents secteurs de tutelle de veiller à l'indépendance du CCFE et à son accès à l'information et aux ressources humaines et financières dont il aura besoin pour s'acquitter efficacement de ses mission et réponde à celles qui lui seront confiées.

Benchmarking

La Conférence a été riche par la diversité des participants.

Il y avait au programme, la présentation d'une étude comparative des Conseils de la famille et de l'enfance dans le monde et d'un certain nombre d'expériences internationales telles que les expériences de la Suède en ce qui concerne la politique d'intervention pour améliorer les conditions de vie de la famille et de l'enfance, du Réseau latino-américain de la promotion de la famille en Argentine, du Haut conseil de la famille en France et du Conseil national des affaires de la famille en Jordanie. Ont également participé à cette Conférence internationale, les représentants des Conseils de la famille et de l'enfance, notamment ceux concernés par l'étude comparative, la Commission consultative de la révision de la Constitution, le Haut commissariat au Plan, des chercheurs académiques dans le domaine des politiques de la famille et de l'enfance et les consultants ayant réalisé l'étude comparative, sans oublier les représentants des départements ministériels, les organisations de la société civile, les parlementaires, les membres du CNDH et autres institutions ainsi que les représentants des agences des Nations unies (ONU-Femmes, UNICEF, PNUD, etc.).

جمعيات تقاطع أشغال ندوة حول المجالس الوطنية للأسرة والطفولة

قاطعت عدة جمعيات أشغال الندوة الدولية التي نظمها المجلس الوطني لحقوق الإنسان بالرباط يومي الجمعة والسبت 27-28 يناير 2012 ، حول المجالس الوطنية للأسرة والطفولة، بناء على ما أسمته «عدم اختصاص المجلس» في فتح نقاش بهذا الموضوع، على حساب دوره الحقيقي، وحضور «النفس الإيديولوجي الوحيد في المقاربة والتحليل الذي يبحث عن منطلقاته خارج الإجماع الوطني، و يدشن لمسار انقلابي على مقتضيات دستورية واضحة منها تعريف الدستور للأسرة وتشكيل المجلس على أساسها .»

وأرجعت بثينة قروري، رئيسة منتدى الزهراء للمرأة المغربية، مقاطعة جمعيتها التي ينضوي تحتها ائتلاف جمعي يضم العديد من جمعيات المجتمع المدني، إلى عدم اختصاص المجلس الوطني في نقاش قضايا مؤسسة حسم الدستور الجديد فيمن له الصلاحية لتأسيسها، موضحة أن المجلس لا يمكنه أن يتراعى على الاختصاصات، ولا يقوم بدوره الرئيسي في القضايا الحقوقية والنظر في الشكايات. وقالت قروري «نحتاج إلى مجلس وطني لحقوق الإنسان ينسجم مع المرحلة الحالية ويتجاوز دور المرحلة الانتقالية، التي يطرح إشكالاتها الأساسية في تشكيلة المجلس الوطني الذي يمثل به تيارا واحدا، ويتكرر الأمر نفسه في تشكيل اللجان الجهوية». وإلى جانب ذلك، أضافت قروري، بأن أرضية الندوة الدولية تضمنت مجموعة من الإشارات التي لا تنسجم مع مقتضيات الدستورية في هذا الباب .

من جهتها، أعلنت منظمة «تجديد الوعي النسائي» عن مقاطعتها لأشغال الندوة الدولية، و«عن استمرارها في مقاطعة كل أشغال المجلس إلى حين اتضاح مسار جديد لهذه المؤسسة الدستورية»، ودعت في بيان «توصلت به «التجديد» الحكومة إلى الإسراع بإخراج القانون المنظم للمجلس الوطني لحقوق الإنسان لكي تنسجم هذه المؤسسة مع الدستور الجديد. وقال البيان «إن مؤشرات وقائع الإقصاء لهيئات ومنظمات بعينها لمجرد اختلافها الإيديولوجي مع التيار الممثل والمهيمن على التشكيلة الوطنية، وهو النفس الذي استمر مع استكمال الهياكل الجهوية للمجلس، بدأت تتضح في التعاطي مع بعض القضايا الحساسة والمفصلية، ومنها التعاطي مع ملف الأسرة والطفولة، حيث كشفت الأرضية المؤطرة للندوة الدولية التي نظمها المجلس حول المجلس الاستشاري للأسرة و الطفولة، مدى حضور هذا النفس الإيديولوجي الوحيد في المقاربة والتحليل الذي يبحث عن منطلقاته خارج الإجماع الوطني، و يدشن لمسار انقلابي على مقتضيات دستورية واضحة منها تعريف الدستور للأسرة وتشكيل المجلس على أساسها». وكانت العصبية المغربية لحقوق الإنسان أعلنت في وقت سابق مقاطعتها لكل أنشطة المجلس الوطني لحقوق الإنسان ولقاءاته الدراسية والتشاورية الوطنية والجهوية والمحلية، داعية في بيان لها الحركة الحقوقية إلى فتح نقاش حول تحديد المعايير التي ستعتمد لعضوية كل المؤسسات المنصوص عليها في دستور 1 يوليو.

يذكر أن المجلس الوطني لحقوق الإنسان كان قد أقصى مجموعة من الفعاليات الحقوقية ومن ذلك العصبية المغربية لحقوق الإنسان، ومنتدى الكرامة لحقوق الإنسان.

عزيزة الزعلي

Conseil de la famille
et de l'enfance

Le CNDH en appel aux aînés

DNCR à Rabat
Ahmad Salaheddine

L'Organisation onusienne pour l'enfance (Unicef) a prêté son concours au Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) qui a organisé à Rabat une conférence internationale sur «Les conseils nationaux de la famille et de l'enfance». Intervenant au lendemain de la tenue d'un atelier sur le suivi des élections, cette manifestation marque la fin de la période d'essaimage du Conseil dans les régions et son retour effectif à sa vocation de défense des droits. Plusieurs experts ainsi que des universitaires du Maroc et de l'étranger ont partici-



© RAM/CHERK

pé aux travaux de la conférence dont l'un des objectifs a été «d'identifier les bonnes pratiques existantes au niveau international et de mener une réflexion avec les acteurs concernés dans le cadre du contexte national et de ses spécificités».

Le CNDH a également placé son initiative dans le cadre de l'approfondissement du processus de démocratisation nationale au moment où «de nombreux conseils ont été constitutionnalisés». Arguant du contexte de démocratisation soutenue propre au Royaume, le CNDH déclare que l'organisation d'une conférence sur les expériences internationales des conseils de la famille et de l'enfance entre dans le cadre de son mandat. L'article 169 de la Constitution dispose que «le Conseil consultatif de la famille et de l'enfance (CCFE) a pour missions d'assurer le suivi de la situation de la famille et de l'enfance, d'émettre son avis sur les plans nationaux relatifs à ces domaines, d'animer le débat public sur la politique familiale et d'assurer le suivi de la réalisation des programmes nationaux initiés par les différents

départements, structures et organismes compétents». En pratique, la conférence à laquelle a invité le CNDH visait à tracer le cadre de la complémentarité du CCFE avec les autres institutions de défense et de promotion des droits de l'Homme et du citoyen afin d'éviter les redondances et les chevauchements de mandats. Elle se proposait également de s'inspirer de la meilleure manière de la composition et du mode de fonctionnement des instances constituées dans les autres pays. C'est ainsi que dix modèles de conseils pour la famille et l'enfance ont été évoqués. Ils ont été décortiqués suivant différents axes de travail: les défis, la place de la famille et de l'enfance, l'analyse comparative des conseils dans le monde, les politiques familiales et l'égalité des genres. Cependant, un autre axe a dominé les commentaires lors de la conférence, c'est le risque de redondances et de chevauchements encouru par le CCFE. On a ainsi pu dire avec une insistance remarquée que la meilleure manière d'éviter ce risque est de confier au CNDH la défense des droits de la famille et de l'enfant. ■

Revue de Presse du Conseil National